

Décharges collectives de classe 2 (DC2)

Les décharges collectives de classe 2 sont autorisées dans le cadre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement à enfouir des déchets ultimes non dangereux (déchets banals et déchets spécifiques des entreprises, déchets résiduels collectés par le service public)

Dans le Nord-Pas-de-Calais, l'inspection des décharges autorisées en activité relevait de la compétence de deux services administratifs, la DRIRE pour la plupart et la DDE pour la décharge de Leforest, autorisée pour le compte d'une collectivité locale. Au premier juillet 2005, la décharge de Leforest a cessé la réception de déchets autres qu'inertes en raison de l'achèvement du comblement du site.

Les tonnages réceptionnés en décharge, en 2005, sont reportés dans le tableau ci-dessous. Ils affichent une légère diminution de 3,8 % par rapport à l'année précédente, abstraction faite des tonnages de déchets inertes réceptionnés.

Alors que les déchets ménagers enfouis progressent de 1,4 %, l'évolution spectaculaire est constituée par la très nette baisse de 19 % des apports de déchets industriels conjuguée à une hausse considérable de 48 % des refus de tri. Cette tendance, abstraction fait d'éventuelles requalifications de certaines catégories de déchets confirme un développement beaucoup plus rapide du recyclage des déchets des entreprises que de celui des déchets des ménages collectés par le service public. La mise en place de capacités nouvelles et conséquentes de tri de DIB dans la région contribue sans doute à atteindre ce résultat.

La poursuite régulière de la légère diminution du tonnage total enfoui constatée depuis quelques années n'est pas assez prononcée pour éviter le besoin de renouvellement de capacités d'enfouissement puisque les capacités disponibles restent largement utilisées et que les fermetures des sites de Leforest l'année dernière et de La Caloterie au 30 avril 2006 entraînent une réduction de la capacité totale d'enfouissement. Par ailleurs cette filière reste la seule qui permet rapidement de faire face à des situations d'urgence comme l'arrêt de l'usine d'incinération de Labeuvrière.

Le biocentre de la Ramonière à Bimont développé par la société Ikos Environnement est actuellement en cours d'aménagement et le démarrage de son exploitation est prévu pour la fin 2006.

Exploitant	Décharge	DIB	Déchets ménagers	Déchets inertes	Refus de tri	Autres*	Total
Sita FD	Hersin-Coupigny	239 875	156 991	2 874	60 084	47 857	507 681
Baudelet	Blaringhem	195 132	171 633	19 844	40 216	7 412	454 081
Sita Nord	Lewarde	13 617	101 571	0	31 469	2 055	148 712
Sita Nord	Dannes	18 514	65 062	0	5 082	1 240	89 898
CA d'Hénin-Carvin	Leforest	33 593	9 145	28 000	0	2 095	72 833
Opale Environnement	Sainte-Marie-Kerque	12 003	36 479	2 735	10 460	1 055	62 731
Sita FD	La Caloterie	4 783	53 763	0	870	2 932	62 348
Sita Nord	Curgies	21 705	19 507	0	19 957	31	61 200
Sita Nord	Villers-Sire-Nicole	15 778	11 016	0	9 376	140	36 610
Malaquin	Saint-Amand-les-Eaux		1 106	7 597	23 071	3 420	35 194
TOTAL		555 000	626 273	61 050	200 585	68 237	1 531 288

*: boues de STEP urbaines, mâchefers, amiante liée, sables de STEP...